

COMMUNE DE MOIRY

plan général d'affectation

Approuvé par la Municipalité de Moiry dans sa séance du 19 janvier 2010

Le Syndic : Jean-Claude MONNIER

La Secrétaire : Corinne RUEGGER

Soumis à l'enquête publique du 13 février au 15 mars 2010

Le Syndic : Jean-Claude MONNIER

La Secrétaire : Corinne RUEGGER

Adopté par le Conseil général de Moiry dans sa séance du

Le Président : Thierry PEYTREGNET

La Secrétaire : Véronique TISSOT

Approuvé préalablement par le Département compétent, Lausanne, le

Le Chef du Département :

Mis en vigueur le

CE4 Vallotton et Chanard SA architectes - urbanistes FGU
 1000 Lausanne 021 910 01 40 info@ce4.ch

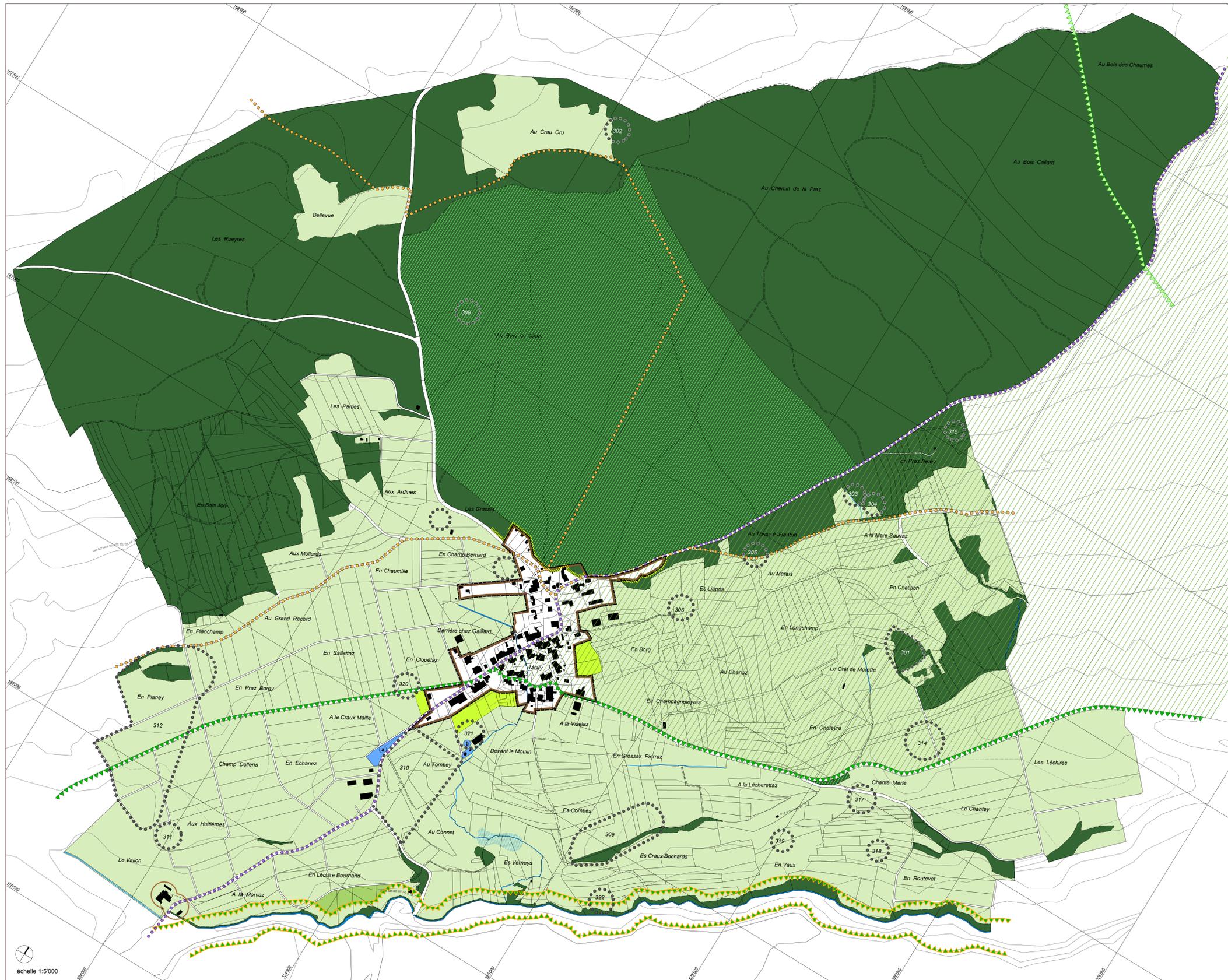
Lausanne, janvier 2010

LÉGENDE

- limite communale
- périmètre du plan partiel d'affectation du Village (échelle 1:1'000)
- zone d'utilité publique
 - cimetière
 - station d'épuration
- zone agricole
- zone agricole protégée
- aire forestière (à titre indicatif)
- secteur faisant l'objet de la délimitation de lisière du 12 juin 2006 (voir PPA du Village, échelle 1:1'000)
- bâtiments dignes de protection (art. 81a LATC)
- plan d'affectation cantonal n° 284 "plan de protection de la Venoge" (seul le PAC approuvé par le Département compétent, le 28.08.1997, fait foi)
- périmètre 1 : cours d'eau de la Venoge
- périmètre 2 : les couloirs de la Venoge et du Veyron
- périmètre 3 : les vallées de la Venoge et du Veyron
- périmètre 4 : le bassin versant de la Venoge
- zone agricole protégée PAC Venoge

à titre indicatif

- région archéologique
- itinéraire pédestre (inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre)
- itinéraire cycliste régional (la Suisse à vélo)
- réserve cantonale de faune (n°46 Moiry-Croy)
- réserve naturelle (bois de Moiry et haie)
- secteur humide



Régions archéologiques

Région 301 Châtillon : Le lieu-dit et la géomorphologie de ce secteur laissent à penser que nous sommes en présence d'une motte castrale.

Région 302 Crau Cru; Puy de l'Epenex : Ancien puits, non daté à l'heure actuelle.

Régions 303 à 307 et 315 à 322 Industries du fer : Emplacements de bas-fourneaux destinés à obtenir du fer à partir de pisolithes. Pour la plupart, ils ont été détectés par le professeur Pelet et M. Affolter, de Ferreyres. Situés juste sous la couche de terre végétale, les ensembles situés en zone agricole risquent de disparaître lors de travaux d'aménagements fonciers ou de labourages profonds.

Région 308 Bois de Moiry : Four à chaux d'un diamètre de 2-50 m. environ, construit en pierres sèches et comportant deux ouvertures diamétralement opposées.

Région 309 A la Morettaz : Lors des prospections au sol de 1982 et 1984, une concentration de tuiles romaines a été observée à cet endroit. Cela peut indiquer la présence en sous-sol des vestiges d'un établissement romain.

Région 310 Au Tombey : Ce lieu-dit est souvent significatif de la présence d'une nécropole du Haut Moyen Âge.

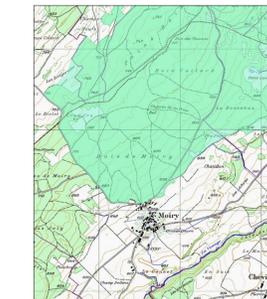
Région 311 Au Lieu du Supplice : Ancien gibet de Moiry avec le charnier qui devait lui être associé. Ce gibet est indiqué sur le cadastre de 1677.

Région 312 Aux Morts : Lieu-dit significatif d'un ancien cimetière qui pourrait être en relation avec le gibet signalé en région 311.

Région 313 Pierre à cupules : D'une dimension de 200/70/50 cm, ce mégalithe porte une dizaine de cupules.

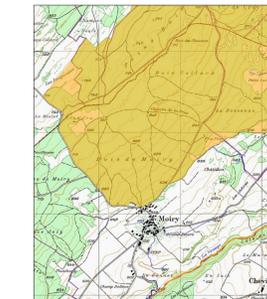
Région 314 Les Léchères : Lors de la creuse d'une tranchée pour la pose de collecteurs en 1995, les vestiges d'un four de tuilier romain, très arqué, a été mis au jour.

Inventaire Fédéral du Paysage - IFP



n°1015 Pied du Jura proche de La Sarraz

Inventaire des Monuments Naturels et des Sites - IMNS



n°92 Bois de Moiry, Prins bois, Plateau des buis, Gorges du Nozon
 n°133 cours partiel de la Venoge, cours supérieur, sous-périmètre 3

Plan de base établi sur la base de la mensuration cadastrale en janvier 2010

Ingénieurs géomètres officiels
Mosini & Caviezel SA
 Rue du Bourg
 1147 Montricher

Fond cadastral certifié conforme selon l'article 12 LRATC
 le :